



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

DOSSIER DE PRESSE

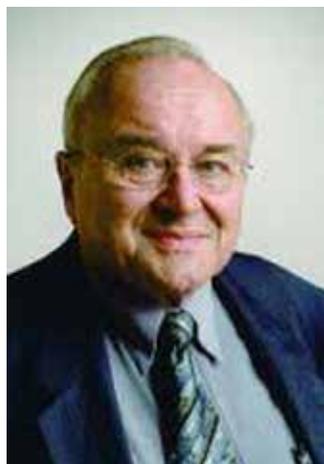
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 4 MARS 2021



www.saoneetloire71.fr

HOMMAGE



DOCTEUR MARCEL-ALAIN DRAPIER

1965, 1971, 1973, 1986, 1996 sont quelques années clefs du docteur Marcel-Alain Drapier qui nous a quittés au cours de la nuit du samedi 9 au dimanche 10 janvier à l'âge de 91 ans.

Engagé au service de la population, le docteur Drapier avait à cœur de défendre les intérêts de son territoire, de s'investir dans les gros dossiers comme celui de développer la ville de Paray-le-Monial, celui de la RCEA, ou travailler sur des thématiques majeures en lien avec les personnes âgées et handicapées.

- 1965 : alors qu'il a à peine posé ses valises de chirurgien à l'hôpital de Paray-le-Monial en 1961, il est élu au conseil municipal 4 ans plus tard.
- 1971 : reconnu et apprécié, sa notoriété l'amène tout naturellement à devenir maire de la cité du Sacré -Cœur jusqu'en 1989.
- 1973 : son implication pour la ville lui confère d'être élu au Conseil général, où, jusqu'en 2004, il a en charge les affaires sanitaires et sociales, son domaine de prédilection.
- 1986 : il reçoit le pape Jean-Paul II, une visite papale qu'il espérait depuis 1978.
- 1996 : il devient le premier président de la toute nouvelle communauté de communes de Paray-le-Monial.

Mobilisé pour la déviation de Paray-le-Monial, pour la transformation de la ville notamment avec le parc du Moulin Liron après la venue du pape, le visionnaire s'est employé très tôt à faire accélérer le chantier de la RCEA ou aussi à réfléchir à l'environnement avec la gestion des déchets. Il était précurseur dans ce domaine aujourd'hui plus que jamais d'actualité.

Le docteur Marcel-Alain Drapier était connu pour sa vision remarquable de la vie, pour sa faculté à anticiper, à rassembler pour l'intérêt des concitoyens d'un territoire qui lui était cher, à se préoccuper des plus faibles, à s'investir pour son prochain.

L'ancien conseiller général restera, pour tous ceux qui ont eu la chance de le connaître, un grand Homme, une figure incontournable de Paray-le-Monial et de toute la Saône-et-Loire, un département pour lequel il s'est investi pleinement, avec cette foi et cette grande humanité qui force le respect.

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 4 MARS 2021

ORDRE DU JOUR

JEUDI 4 MARS

8H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

● RAPPORT 302

PLAN ENVIRONNEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Règlement d'intervention du dispositif
« Chèque vélo de Saône-et-Loire »

● RAPPORT 303

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MANGER
LOCAL - Dispositif AOP dans les collèges

● RAPPORT 304

POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES
AMBASSADEURS ROUTE 71
Promotion des productions locales

● RAPPORT 307

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS - Aide à l'investissement des centres
de première intervention

● RAPPORT 308

AAP 2021 - Appel à projets et projets territoriaux
structurants

● RAPPORT 203

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE
PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES INTRAFAMILIALES - Actions de
prévention en direction des collégiens Diffusion
du spectacle «Renversante» - Avenant n° 1

● RAPPORT 204

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL -
Contractualisation avec les centres hospitaliers
- Recrutement d'assistants médicaux -
Développement de la prise en charge des
maladies chroniques (ASALEE)

● RAPPORT 205

MESURES EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION ET
DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

● RAPPORT 209

PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION
URBAINE 2020 - 2024 - Modalités d'intervention
du Département

● RAPPORT 216

PLAN JEUNES SOLIDARITÉS

● RAPPORT 101

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES

● RAPPORT 102

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

● RAPPORT 103

OCTROI DE GARANTIE D'EMPRUNT AGENCE
FRANCE LOCALE - Année 2021

● RAPPORT 104

CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS
ENTRE LE DÉPARTEMENT ET MACONNAIS
BEAUJOLAIS AGGLOMERATION

● RAPPORT 105

REPRÉSENTATION EN JUSTICE - Information du
Conseil départemental relative aux contentieux
intentés par ou contre le Département

● RAPPORT 106

INDEMNITÉS DE SINISTRE - Information du
Conseil départemental

● RAPPORT 107

MARCHÉS, ACCORDS-CADRES ET AVENANTS
PASSES PAR LE DÉPARTEMENT - Information du
Conseil départemental

● RAPPORT 108

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - Transformation
de postes et création d'emplois temporaires

● RAPPORT 201

PRÉVENTION ET PROTECTION MATERNELLE ET
INFANTILE TRANSMISSION AUTOMATISÉE DES
AVIS DE NAISSANCE AU LOGICIEL PMI (ATYL) -
Modèle de convention entre les communes et le
Département

● RAPPORT 202

PROTOCOLE DE PARTENARIAT - Entre la Mission
Locale du Chalonnais, le service social de la
ville de Chalon-sur-Saône et le Département de
Saône-et-Loire

● **RAPPORT 206**

CONVENTION DE PARTENARIAT - Entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire et le Département de Saône-et-Loire

● **RAPPORT 207**

MAISON DES ADOLESCENTS - Demande de subvention

● **RAPPORT 208**

AIDE DÉPARTEMENTALE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ - Subvention exceptionnelle

● **RAPPORT 210**

ADOPTION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2020-2026

● **RAPPORT 211**

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE - ACTUALISATION DU VOLET « PERSONNES ÂGÉES » ET « PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

● **RAPPORT 212**

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - Rapport d'information

● **RAPPORT 213**

APPEL À PROJETS EN FAVEUR D'ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX OFFRES CULTURELLES INCLUSIVES POUR LES PERSONNES AGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - Mise en œuvre de la démarche 100% inclusif

● **RAPPORT 214**

APPEL À PROJETS EN FAVEUR DES AIDANTS NON PROFESSIONNELS - Règlement d'intervention pour l'attribution de subventions en faveur d'actions visant le soutien aux aidants non professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées

● **RAPPORT 215**

CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) - Évaluation de l'activité 2020 et détermination du montant du financement pour l'année 2021

● **RAPPORT 301**

AGRIVALYS - TARIFICATION DES PRESTATIONS D'ANALYSES RÉALISÉES PAR LE LABORATOIRE

● **RAPPORT 305**

POLITIQUE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE - Aides complémentaires 2021

● **RAPPORT 306**

CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021

● **RAPPORT 401**

DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - Demandes de subvention

● **RAPPORT 402**

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES RESTAURANTS SCOLAIRES - Convention de partenariat et subvention de fonctionnement 2021

● **RAPPORT 403**

CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT ET CONFÉRENCE DES FINANCEURS DU SPORT DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - Désignation de la personnalité qualifiée et de son suppléant, représentants du Département au sein du collège des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale

● **RAPPORT 404**

GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRE POUILLY VERGISSON - Contrat, subventions et conventions.

PLAN ENVIRONNEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Le dispositif « Chèque vélo de Saône-et-Loire » renouvelé

Le Département s'active pour les dix années à venir dans un **plan environnement, adopté à l'unanimité le 18 juin 2020**. Cette feuille de route responsable et audacieuse guide les interventions et les politiques du Département dans le but de faire face au défi climatique. C'est une cinquantaine d'actions concrètes autour des enjeux primordiaux que sont la préservation de l'eau et de la biodiversité, la transition énergétique et les nouvelles mobilités.

Depuis 2020, le Département est engagé dans un ambitieux plan d'actions pour l'environnement parmi lesquelles le

plan « **Tous à vélo** ». Dans les mesures adoptées cet été figure l'attribution d'un chèque vélo visant à encourager la pratique de cette activité. Fort de son succès lors de l'année 2020, **le dispositif est renouvelé pour 2021 avec une enveloppe de 500 000 €**.

- Pour plus d'informations sur le dispositif chèque vélo en Saône-et-Loire : saoneetloire71.fr/chequevelo



Le dispositif par 2021

200 € pour l'achat d'un vélo de ville, VTT, VTC neuf, pour un minimum d'achat de 500 €



350 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf pour un minimum d'achat de 1 000 €

100 € au maximum pour l'achat d'un kit de conversion électrique.

LES MODALITÉS

Une facture précisant :

- Le type de vélo acheté
- Le montant HT / TTC
- Le tampon de l'établissement
- La date et la signature du vendeur

L'aide du Département de Saône-et-Loire est cumulable avec tout autre dispositif d'aide national ou local portant sur l'achat ou la réparation d'un vélo. Néanmoins, il ne peut dépasser 80% du prix d'achat de l'équipement avec déduction de l'ensemble des aides obtenues par ailleurs.

La plateforme dématérialisée sera ouverte le

1^{er} avril 2021. Les dossiers seront instruits par ordre d'arrivée sur la plateforme jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle de 500 000 €. Pour rappel, un seul chèque vélo est attribué par foyer fiscal et par année civile.

**Dépôt des dossiers :
à partir 1^{er} avril 2021
sur saoneetloire71.fr/chequevelo**

RAPPORT 303

« MANGER LOCAL » DANS LES COLLÈGES
Faciliter la commande de produits AOP

En lien avec le plan environnement adopté le 18 juin 2020 portant des actions ambitieuses, la politique agricole du Département de Saône-et-Loire se décline autour de cinq axes majeurs :

- développer le « manger local » avec une alimentation saine et de qualité
- s'adapter au changement climatique
- soutenir l'agriculture, facteur d'attractivité pour notre territoire
- agir pour la solidarité et la santé
- accompagner les territoires.

La politique agricole du Département « Agir pour le développement du manger local » prévoit une vision globale pour les habitants de Saône-et-Loire en favorisant l'accessibilité à des productions locales. Elle s'inscrit dans une valorisation et promotion des savoir-faire du territoire et prévoit de privilégier une alimentation qualitative avec une origine connue dans les cantines des collèges.

Au sein des cantines de l'ensemble des collèges du Département, un dispositif va être mis en place pour proposer aux cuisiniers des produits d'Appellation d'Origine Protégée de Saône-et-Loire.

Le Département assurera l'approvisionnement des denrées en fonction des besoins des établissements. Cette opération vise à accompagner et former l'ensemble des cuisiniers des collèges pour l'utilisation et la mise en valeur de ces produits. En plus de créer un lien et un attachement des collégiens à leur territoire, cette promotion de produits



locaux de qualité entend sensibiliser à l'éco-consommation et ainsi réduire les « inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable » aussi bien économiques que culturelles.

- Montant du dispositif : 100 000 €

Les achats prévus par le Département pour les cantines des collèges

- 2000 volailles de Bresse ce printemps
- 4 tonnes de viande Charolaise à l'automne 2021



3 ENJEUX

- **Agir** sur l'éducation alimentaire et la santé des collégiens tout en les sensibilisant aux produits du territoire
- **Répondre** aux attentes du plan environnement qui vise une montée en qualité de la restauration collective
- **Faire connaître** des produits emblématiques du terroir avec un label d'excellence et de qualité reconnu par le consommateur, à savoir les 7 AOP-AOC de Saône-et-Loire : volailles et dindes de Bresse, bœuf de Charolles, fromages de chèvre du mâconnais et du charolais, beurre et crème de Bresse.

POUR UNE MEILLEURE PROMOTION DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

Promotion des productions locales

Lors de l'Assemblée départementale du 14 mai 2020, puis en Commission permanente du 5 juin 2020, le Département a choisi de renforcer l'attractivité de son territoire en créant et amplifiant un réseau des ambassadeurs de la Route 71, vecteur primordial de visibilité et de reconnaissance des richesses du territoire saône-et-loirien et de ses terroirs.

1. DE PLUS EN PLUS DE BORNES

● L'application et les bornes tactiles

Lors du lancement de l'application PWA (Progressive Web application) « Route 71 Bourgogne du Sud » à Brancion en mai 2019, le Département annonçait en parallèle le déploiement d'un réseau de points de contacts digitaux via des bornes et/ou totems tactiles. Après une période test en 2020, c'est désormais chose faite avec 15 pupitres KINETI TECHNOLOGIES déjà installés :

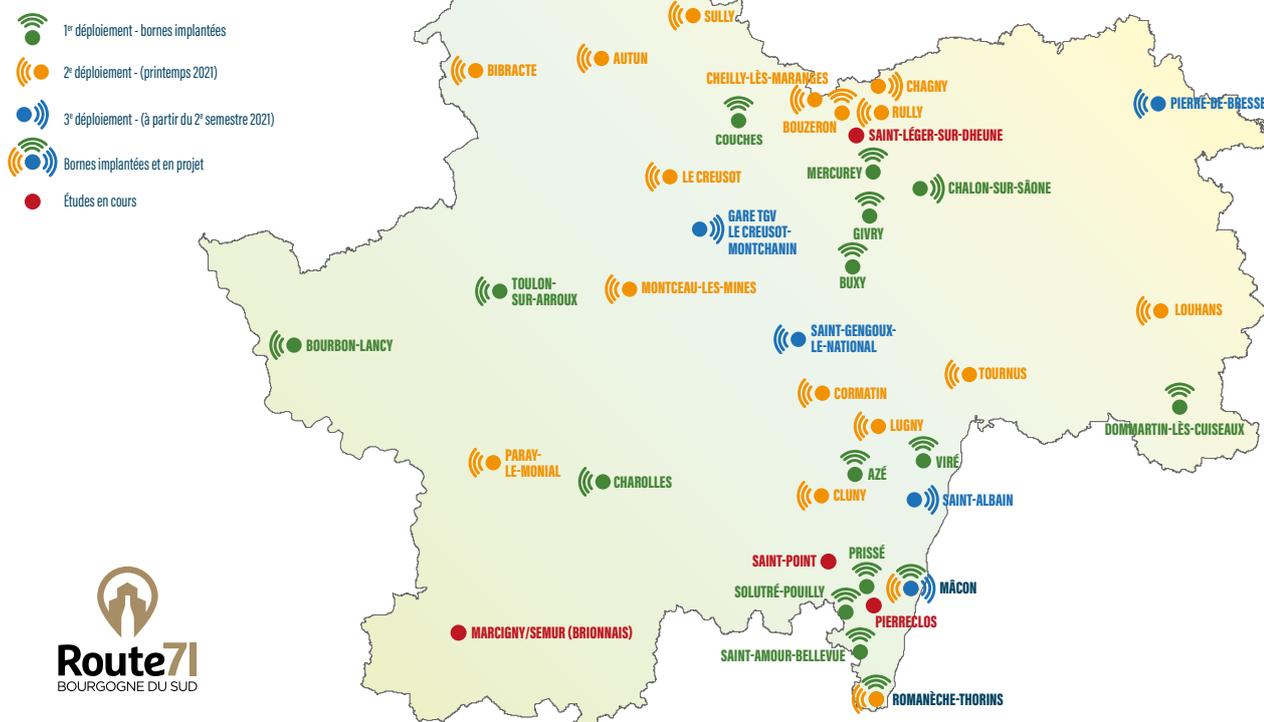
1. Cave coopérative de Viré
2. Poterie de Saint-Amour-Bellevue
3. Caveau Divin à Mercurey
4. L'Atrium, à Solutré
5. Boulangerie de Couches
6. Cave des terres secrètes à Prissé
7. Cave coopérative des Millebuis à Buxy
8. Office de Tourisme de Mâcon
9. Office de tourisme de Givry
10. Office de Tourisme de Chalon (vitrine tactile qui sera par la suite déplacée à la Maison des vins de Chalon)
11. Aire d'autoroute A39
12. Maison du Charolais à Charolles
13. Les grottes d'Azé (totem extérieur)
14. Hameau Duboeuf à Romanèche-Thorins
15. Bouzeron

● 20 autres sont en cours d'installation avant la période estivale 2021

1. Maranges
2. Rully
3. Chagny
4. TouroParc à Romnèche-Thorins
5. CeltÔ à Bourbon-Lancy
6. Bibracte à Saint-Léger-sur-Beuvray
7. Diverti'Parc à Toulon-sur-Arroux
8. Parc des Combes à Le Creusot
9. Ecomusée de Pierre-de-Bresse
10. Château de Sully
11. Château de Cormatin
12. Tournus
13. Paray-Le-Monial
14. Autun
15. Louhans
16. Office de Tourisme de Cluny
17. Mâcon en extérieur
18. La Capitainerie à Montceau-les-Mines
19. Brionnais (non défini)
20. La cave de Lugny

Le choix des lieux s'est porté sur des villages-sièges des Organismes de défense et de gestion des Appellations d'origine contrôlée (ODG-AOC), principaux lieux de visite (publics et privés, importants en terme de flux) et de passage (Aire du Poulet de Bresse, projets dans les gares TGV et les aires d'autoroute).

PLAN DE DÉPLOIEMENT DES BORNES ROUTE 71



2. LE RÉSEAU D'AMBASSADEURS SE DÉPLOIE

En 2020, en pleine crise COVID, le Département a fait le choix de permettre aux professionnels du tourisme de bénéficier d'une aide pour promouvoir le concept Route 71. Plus de 1 600 professionnels ont ainsi pu bénéficier d'une aide allant de 1 500 à 3 000 € (cafés, chambres d'hôtes et gîtes, restaurants) et de 5 000 à 10 000 € pour les campings et les hôtels (selon leur capacité d'accueil). Ce dispositif a été élargi à 2 000 entreprises ayant bénéficié du fonds de solidarité national.

Près de 4 000 ambassadeurs ont ainsi reçu une aide et un kit de communication digital et physique (goodies, plaques et autocollants avec QR CODES), des outils faciles à installer

et à déployer et autant de points de contacts digitaux qui renvoient directement sur l'application Route 71.

Les Ambassadeurs installent ces kits dans leurs espaces physiques et virtuels, contribuant ainsi à promouvoir et développer le concept Route 71.

Le rôle des ambassadeurs Route 71

- **Assurer** la promotion de l'application Route 71 et de la Saône-et-Loire auprès de leur clientèle et prospects
- **Enrichir** et mettre à jour leurs données sur la plateforme
- **Produire** du contenu numérique
- **Conduire** des actions qui contribuent au rayonnement et la notoriété de la Route 71.

Près de 4 000 ambassadeurs de la Route 71

1098 hébergeurs, restaurateurs et cafetiers

635 propriétaires de gîtes

147 hôtels et campings

2 060 entreprises de divers secteurs dont 136 producteurs agricoles locaux dont 24 viticulteurs, 7 maraichers, 31 éleveurs bovins et 11 éleveurs équins mais aussi agences de voyage et d'événementiels, des guides-conférenciers, des entreprises industrielles locales...

75% des acteurs touristiques sont ambassadeurs de la Route 71



● Les campagnes de communication nationales

En 2020 et 2021, le Département décidé de lancer 2 campagnes nationales de communication pour un montant de 310 000 € (2020) et 500 000 euros (2021). L'agence de développement touristique « Destination Saône-et-Loire » a été mandatée pour mener ces campagnes en lien avec le service communication du Département.

Ces campagnes permettent de capter l'attention de cibles touristiques majeures pour la Saône-et-Loire et son offre touristique, notamment. En effet, il s'agit aussi d'appeler l'attention des investisseurs et de futurs habitants potentiels.



● La Saône-et-Loire, terre d'excellence

La digitalisation des usages nous invite aussi à davantage mettre en valeur les productions d'excellence. Il s'agit en effet de générer des actes d'achats, notamment chez les Ambassadeurs et plus largement dans toute la Saône-et-Loire. Ainsi, les applications « Agrilocal » et « J'veux du local », notamment, seront connectés à l'application Route 71.

Une commission de labellisation de produits Ambassadeurs et/ou d'excellence va être mise en place avec des experts et des personnalités pour mettre en lumière les pépites du Département, tous secteurs confondus (commerce et industrie, artisanat, etc.).

• Deux nouvelles webcams à Givry et Digoin

Après avoir doté les villes de Mâcon, Autun, Paray-le-Monial et Tournus, le Département vient d'implanter une 5e webcam sur les hauteurs de Givry. Une 6^e est en passe de trouver sa place à Digoin.

Ces outils permettent au plus grand nombre, que l'on soit n'importe où dans le monde, de pouvoir regarder à un instant donné les beaux paysages qui font la Saône-et-Loire, des cartes postales en direct, quelle que soit la saison, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit...

Consultation des webcams en 2020 :





RAPPORT 307

AIDE À L'INVESTISSEMENT

770 000 € pour équiper les pompiers des centres de première intervention

Suite à la présentation d'un diagnostic concernant la sécurisation du fonctionnement juridique et opérationnel des 56 centres de première intervention (CPI) conservés par certaines communes et Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) lors du conseil d'administration du SDIS 71 en novembre 2020, des mises à niveau opérationnelles semblent nécessaires.

Ainsi, pour assurer la protection du personnel et des bâtiments, le Département aidera les communes et SIVU en subventionnant :

- À 50 % les équipements de protection individuelle des sapeurs-pompiers volontaires

- À 50 % les équipements de protection pour la lutte contre l'incendie ou les situations dangereuses
- À 100 % pour chaque CPI, deux « bip » reliés au système d'alerte du SDIS 71
- À 30 % (dans la limite de 15 000 € de dépenses) les travaux de rénovation des bâtiments concernant leur mise en conformité.

- **C'est une enveloppe de 770 000 € pour 3 ans**
 - 620 000 € pour le matériel
 - 150 000 € pour les travaux**dont 286 000 € pour 2021.**

RAPPORT 308

AAP 2021 - APPEL À PROJETS ET PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS

Afin de stimuler l'emploi local et l'attractivité des territoires, le Département souhaite consentir à un effort supplémentaire pour les appels à projets auprès des communes et intercommunalités. L'enveloppe annuelle qui avait déjà été largement augmentée va de nouveau grossir pour **porter l'aide globale cette année à 13,5 M€, soit 4,5 M€ de plus que prévus** initialement. En effet, l'enveloppe de 9 M€ en 2020 devait passer à 11 M € en 2021 mais face à une demande exponentielle de la part des communes et intercommunalités, le Département l'a dotée de 2,5 M€ supplémentaires. Cette somme est issue, des financements que le Département recevra dans le cadre de l'accord de relance avec l'Etat (cf rapport 102).

1,5 M€ seront dédiés à 6 projets structurants (intercommunaux) dans chacun des bassins de vie, soit 250 000 € par projet

517 dossiers sont éligibles avec la particularité cette année pour les communes de pouvoir chacune déposer deux dossiers, un dans les mêmes conditions que jusqu'alors,

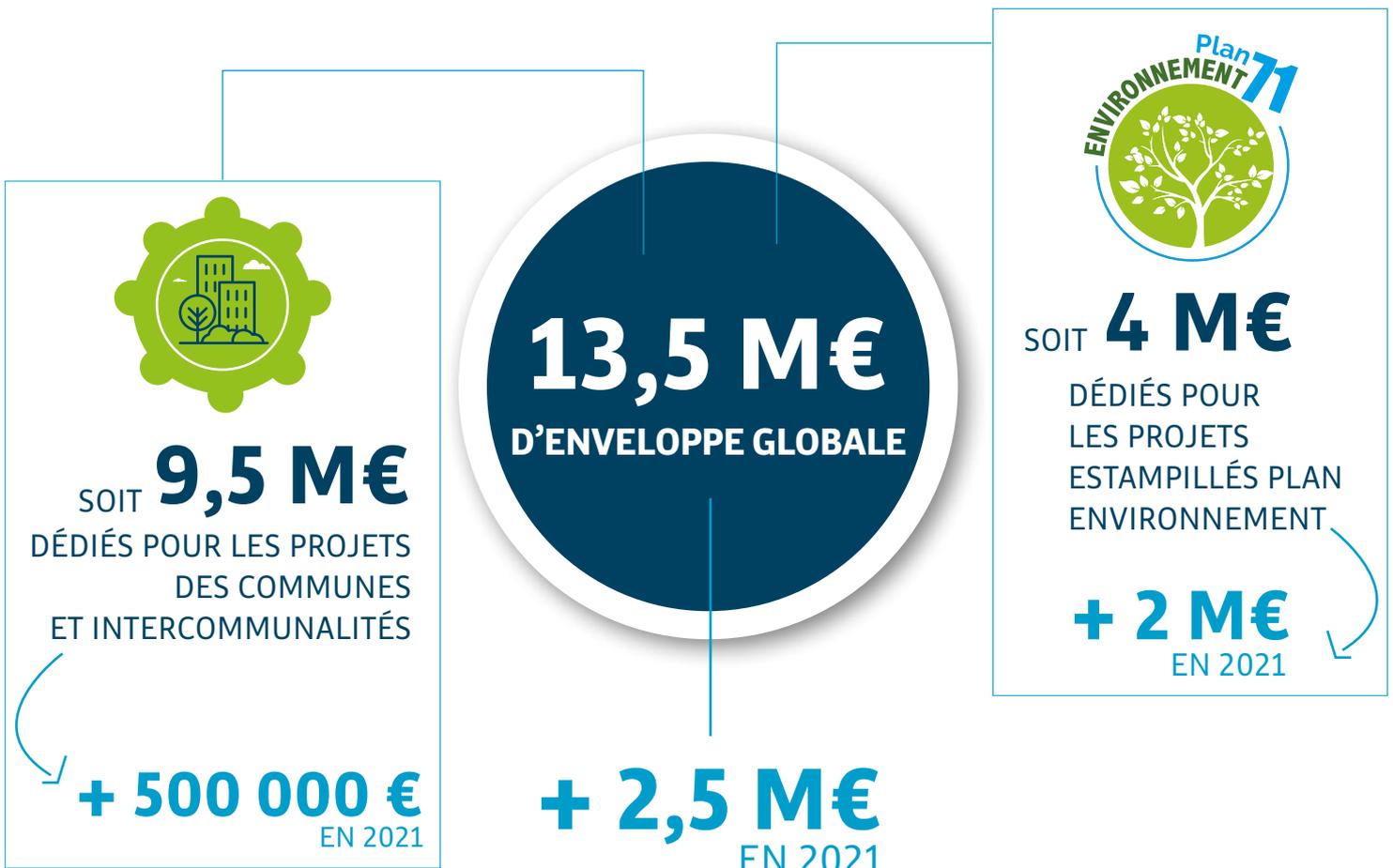
et un deuxième à vocation environnementale qui s'appuie sur les différentes actions du « Plan environnement » adopté le 18 juin 2020.

14 nouvelles actions ont été imaginées autour :

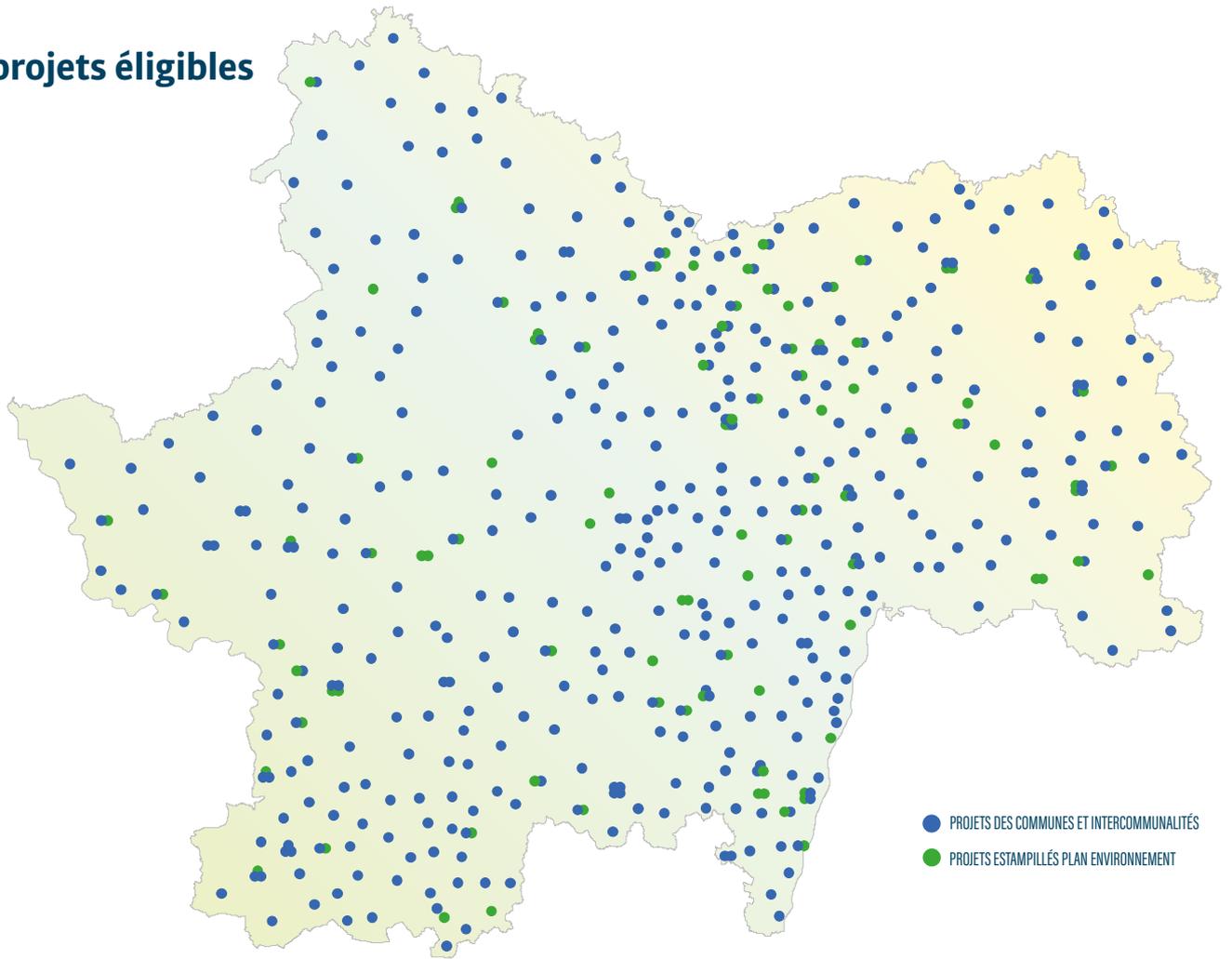
- De la préservation et gestion économe de l'eau : alimentation en eau potable, gestion des eaux superficielles
- De la préservation et valorisation de la biodiversité : cœurs de biodiversité, maillage vert, reconquête d'espaces naturels « ENS71 »
- Des nouvelles mobilités du quotidien : maillages cyclables, aires de co-voiturage
- De l'accompagnement de la transition énergétique : bâtiments, énergie.

● **L'enveloppe globale augmentée conjuguée à la possibilité de déposer deux dossiers a eu l'effet escompté avec :**

- + 20% de projets**
- + 100 M€ de travaux générés dans l'ensemble du département.**

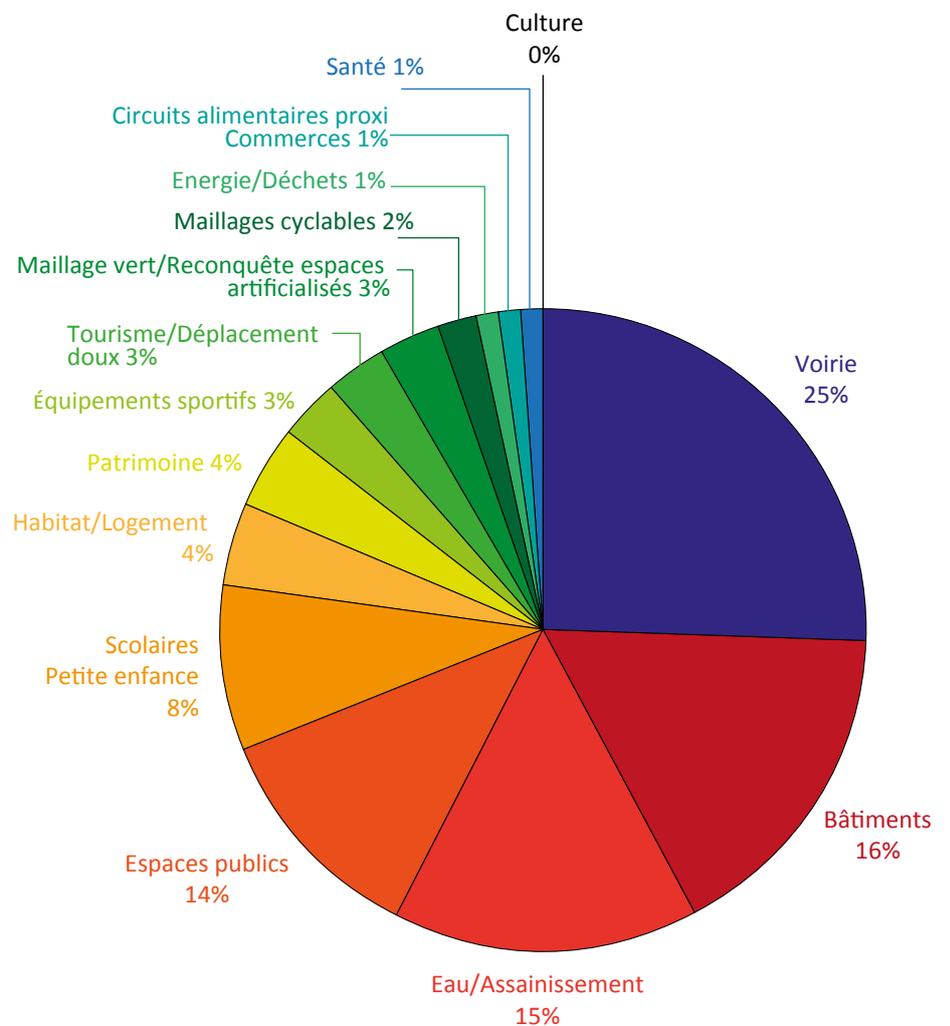


517 projets éligibles



+ de 20 % de dossiers

- 517 dossiers
- + 26% de travaux générés
- + de 100 M€ de travaux générés
- 101 dossiers « plan environnement » qui génèrent 30 M€ de travaux
- 1/4 des communes ont déposé 2 dossiers



Les 6 projets structurants

AUTUNOIS MORVAN

Communauté de communes

Grand Autunois Morvan

Aménagement zone activité économique intercommunale de Couches : **155 000 €**

CHALONNAIS

Le Grand Chalon

Création pôle football : **1 440 755 €**

Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise

Extension mur escalade : **30 449 €**

Communauté de communes Entre Saône et Grosne

Réfection piste athlétisme : **94 017 €**

Communauté de communes Saône Doubs Bresse

Rénovation piscine communautaire

de Verdun-sur-le-Doubs : **560 890 €**

COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT MONTCEAU

Recyclerie : **3 259 631 €**



CHAROLAIS BRIONNAIS

Communauté de communes

La Clayette Chauffailles en Brionnais

Aménagement du parc d'activité de la Gare et réhabilitation friche Potain/Manitowoc à Baudemont : **1 219 430 €**

RÉGION MÂCONNAISE

Communauté de communes du Clunisois

Manège multimodal : **3 420 000 €**

BRESSE BOURGUIGNONNE

A Mervans et Thurey

Construction 2 micro-crèches : **937 858 €**

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

36 collèges accueillent le spectacle « Renversante »

Pour chasser les clichés sexistes et afin de poursuivre le travail déjà engagé dans la lutte contre les violences intrafamiliales, le Département a proposé aux collèges de Saône-et-Loire un projet pédagogique clé en main autour des inégalités homme/femme.

S'adressant aux élèves de 5^e et décliné sur trois années scolaires, ce projet global de prévention comprend un spectacle et des interventions de sensibilisation au sein des collèges. **Le spectacle « Renversante » proposé par l'Espace des Arts-Scène nationale de Chalon-sur-Saône et mis en scène par Léna Bréban**, déconstruit ironiquement les stéréotypes sexistes en imaginant un monde où les rôles de la femme et de l'homme sont inversés. Adaptée du livre du même nom écrit par Florence Hinckel, cette pièce démontre avec inventivité, humour et dérision les inégalités homme/femme.

Dans un premier temps, 15 collèges ont répondu favorablement, soit 1 329 élèves de 5^e. Pour ces premières réponses, une programmation a été établie jusque début avril, **mais fort de l'engouement de 21 autres établissements**, le Département a dû revoir sa copie et envisager de prolonger la tournée jusqu'aux vacances d'été !

• Ainsi ce sont 36 collèges sur les 61 que compte la Saône-et-Loire qui bénéficieront de cette tournée départementale.

Seuls les 15 premiers établissements retenus pourront recevoir les équipes de prévention et d'information pour l'enfance et l'adolescence (EPICEA) pour des interventions autour du support « cet autre que moi » à partir de la rentrée prochaine. Il s'agit d'un programme d'éducation à la responsabilité sexuelle et affective dans un but de prévenir des violences entre les jeunes. Déployée par le Département dans tout le territoire, EPICEA mène des actions de prévention et de sensibilisation des situations de risques et de dangers chez les mineurs auprès des enfants, des adolescents, des professionnels et des parents.

RENVERSANTE

138 représentations à travers la Saône-et-Loire

36 collèges participants

98 400 € pour ce projet



La tournée départementale du 1^{er} mars au 6 juillet

1^{er} et 2 mars

Collège du Bois des Dames
Saint-Germain-du-Bois

3 au 5 mars

Collège Jean-Moulin
Montceau-les-Mines

8 au 11 mars

Collège Louis-Pasteur
Mâcon

12 mars

Collège En Fleurette
Saint-Gengoux-le-National

15 et 17 mars

Collège Les Épontots
Montcenis

16 et 18 mars

Collège Jean-Mermoz
Chauffailles

19 mars

Collège Pierre-Vaux
Pierre-de-Bresse

22 mars

Collège privé Notre-Dame
Louhans

23 au 25 mars

Collège Roger-Semet
Digoin

26 et 29 mars

Collège Camille-Chevalier
Chalon-sur-Saône

30 mars

Collège Hubert-Reeves
Épinac

31 mars

Collège privé La Source
Lugny

1^{er} et 2 avril

Collège René-Cassin
Paray-le-Monial

6 et 7 avril

Collège Claude-Gabriel-Bouthière
Étang-sur-Arroux

8 et 9 avril

Collège David-Nièpce
Sennecey-le-Grand

À PARTIR DU 26 AVRIL ET JUSQU'AU 6 JUILLET (PROGRAMMATION EN COURS DE FINALISATION)

CHALON

Collèges Robert-Doisneau ;
Jacques-Prévart ; Jean-Vilar

GIVRY

Collèges Le Petit Prétan et
Notre Dame De Varanges

SAINT-REMY

Collège Louis-Pasteur

CUISEAUX

Collège Roger-Boyer

CUISERY

Collège Les Dîmes

COUCHES

Collège Louis-Pergaud

LE CREUSOT

Collèges Centre et Croix Menée

GENELARD

Collège Jules-Ferry

SANVIGNES

Collège Roger-Vaillant

CHAROLLES

Collège Guillaume des Autels

CHAUFFAILLES

Collège Pierre-Faure

LA CLAYETTE

Collège Les Bruyères

CLUNY

Collège Pierre-Paul Prud'hon

LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

Collège Condorcet

MACON

Collèges Bréart et privé Notre Dame

MATOUR

Saint Cyr



RAPPORT 204

DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL
Les premières actions du volet 2

1. PARTENARIAT AVEC LES CENTRES HOSPITALIERS EN FAVEUR DES MÉDECINS SPÉCIALISTES

Afin d'améliorer l'accès aux soins dans certaines spécialités et répondre aux besoins de la population, un partenariat est engagé avec les centres hospitaliers de Chalon-sur-Saône, Mâcon et le centre hospitalier spécialisé de Sevrey.

Il s'articulera autour :

- d'actions communes en lien avec le recrutement médical
- d'actions en faveur de la télémédecine
- d'actions de prévention et autres projets spécifiques
- des relations ville / hôpital.

2. RECRUTEMENT D'ASSISTANTS MÉDICAUX

Mesure phare du plan « Ma santé 2022 », les assistants médicaux ont été créés en 2019 pour accompagner les médecins dans leurs consultations et accueillir ainsi davantage de patients.

4 centres de santé bénéficieront d'un assistant médical

- Le Creusot
- Montceau-les-Mines
- Chalon-sur-Saône
- Autun

3. RENFORCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DES MALADIES CHRONIQUES AVEC LES INFIRMIERS DU DISPOSITIF ASALEE

Le CSD intègre depuis fin 2019 des infirmiers délégués en santé publique dans le cadre du protocole développé par l'Association ASALEE.

5 infirmiers ont déjà été recrutés par le Département en 2019 et 2020 pour les centres de santé territoriaux de Montceau-les-Mines, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Autun et Digoïn.

À compter du 1^{er} avril 2021, leur temps de travail sera augmenté ; un infirmier sera recruté pour le Creusot.

PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Création d'un observatoire départemental de protection de l'enfance (ODPE)

En octobre 2019, Adrien Tacquet, secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles, présentait la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance couvrant la période 2020-2022, articulée autour de 4 engagements phares :

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir les droits
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

Retenu au niveau national avec une trentaine d'autres Départements, suite à sa candidature déposée le 2 décembre 2019, la collectivité départementale conduit depuis lors une série d'actions concrètes contractualisées avec l'Etat qui déclinent cette stratégie. **L'installation de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance (ODPE) en est une.**

Les objectifs de l'ODPE :

- recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département, au regard notamment des informations anonymes

transmises. Ces données sont ensuite adressées par chaque département à l'Observatoire national de la protection de l'enfance

- être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance
- suivre la mise en œuvre du Schéma départemental et formuler des avis
- formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département
- réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département et élaborer un programme des besoins en formation de tous les professionnels concourant dans le département à la protection de l'enfance.

La mise en place de l'ODPE et de ses instances de fonctionnement (consultative et technique) permettra d'animer cet observatoire en y associant les acteurs locaux.

- **Cette nouvelle instance sera un outil d'observation et d'échange en temps réel de la situation de la prévention et de la protection de l'enfance du département.**

- **Décembre 2019** : la candidature du Département est retenue dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance couvrant la période 2020- 2022

- **Octobre 2020** : signature d'une convention Département / État / ARS

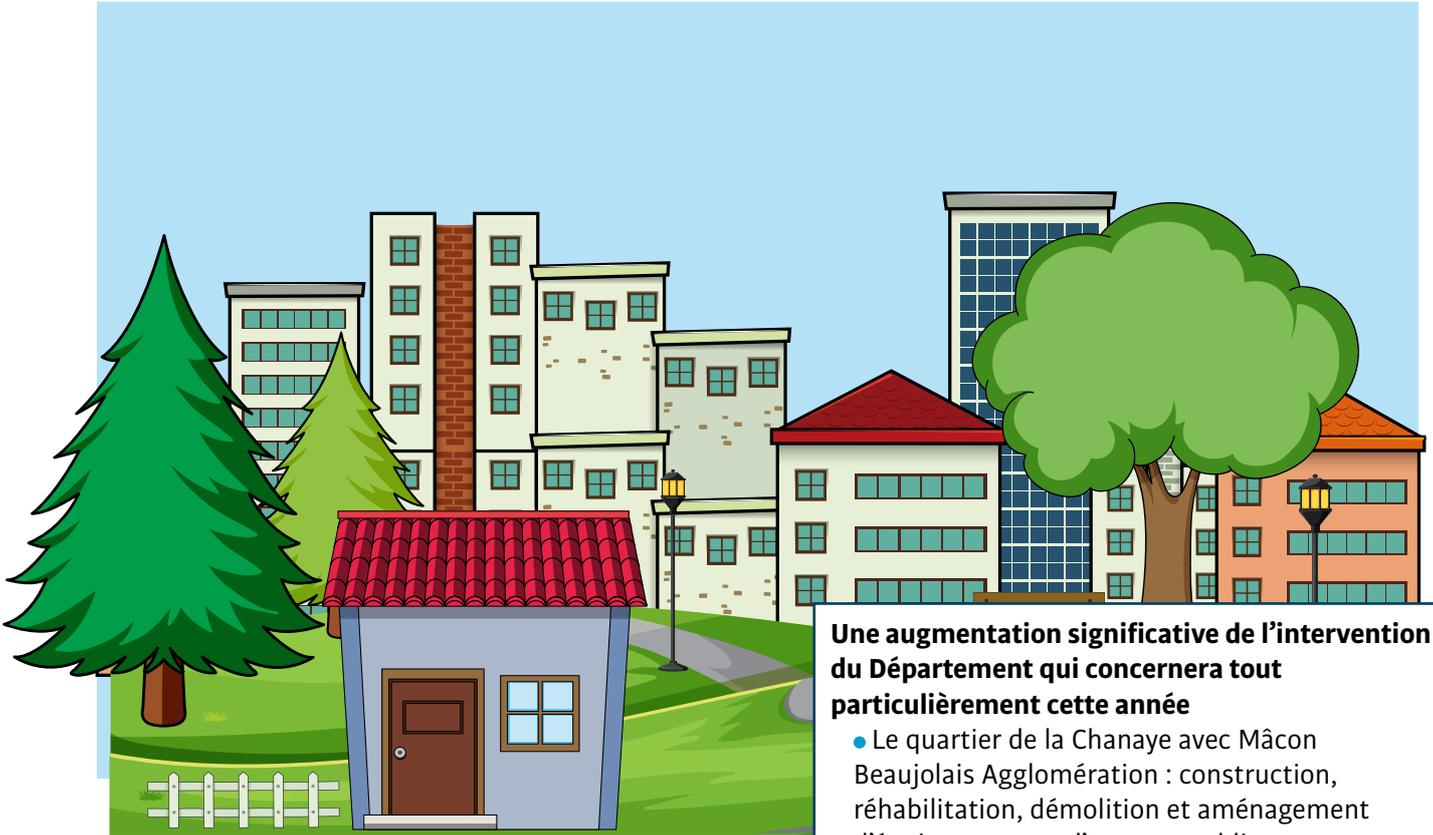
- **Mars 2021** : installation de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance (ODPE)

Pour encourager les métiers de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF),

le Département va subventionner l'achat de véhicules aux associations d'interventions à domicile qui pourront ainsi garantir à leurs salariés de meilleures conditions d'exercice de leurs missions. Au lieu de composer une flotte comme pour les services d'aide à domicile pour les personnes âgées et handicapées, ce soutien se fera sous forme de subvention.

7 500 €/véhicule.





Une augmentation significative de l'intervention du Département qui concernera tout particulièrement cette année

- Le quartier de la Chanaye avec Mâcon Beaujolais Agglomération : construction, réhabilitation, démolition et aménagement d'équipements et d'espaces publics
- Le quartier Harfleur avec la Communauté Urbaine le Creusot Montceau : démolition.

RAPPORT 209

PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE 2020 - 2024
Le Département renforce son implication

Le Département est engagé depuis de nombreuses années dans un soutien financier aux opérations de renouvellement urbain, aux côtés de l'État, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des bailleurs. La collectivité contribue ainsi à la réalisation des démarches globales de rénovation urbaine mises en œuvre sur le département, dans les périmètres validés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Nouveau programme de rénovation urbaine (PNRU)

Mis en œuvre par l'État pour quatre ans, il a pour ambition :

- De réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires
- D'améliorer les conditions de vie de leurs habitants

Afin de renforcer le soutien aux opérations de rénovation urbaine, une enveloppe minimale de 80% sera réservée aux opérations de démolition, construction et réhabilitation de logements sociaux et une enveloppe maximale de 20% sera consacrée aux équipements de locaux associatifs.

Des offres de logements adaptées au territoire

En tant que chef de file des politiques sociales, le

Département souhaite ainsi renforcer son implication dans le PNRU, dans le but de favoriser l'accès à un logement digne et abordable. Ces mesures permettent ainsi de soutenir la politique patrimoniale des bailleurs sociaux visant à :

- Diversifier l'offre de logements
- Redessiner les quartiers politiques de la ville pour les intégrer à la vie de cité
- S'adapter aux nouveaux enjeux sociétaux

Ces modalités d'intervention sont en cohérence avec la convention de partenariat 2020-2022 avec l'OPAC de Saône-et-Loire qui vise à développer une offre de logement adaptée au territoire en faveur des jeunes en précarité identifiés comme public fragile.

Dans ce nouveau dispositif, le Département assure la construction et la réhabilitation de locaux dédiés aux associations. Il répond ainsi aux enjeux du mieux vivre ensemble en apportant son soutien aux structures d'insertion sociale et professionnelle. Les associations bénéficient d'un environnement propice qui favorise la reconstruction du lien social entre les habitants et contribue à leur insertion professionnelle.

- **Montant du dispositif : 5 M€ pour la période 2020 - 2024**

PLAN JEUNES SOLIDARITÉS

Le Département tend la main aux 16 - 30 ans

La précarité chez les jeunes est une réalité, encore plus aujourd'hui avec les mesures sanitaires qui privent beaucoup d'entre eux d'un emploi, d'une formation ou d'un stage dans le cadre de leur parcours scolaire ou professionnel. Travailler est pourtant la seule solution pour certains de faire face à leurs besoins primaires (loyer, factures, alimentation, mobilité...).

Selon les règles que l'Assemblée Départementale a déjà adoptées, les jeunes Saône-et-Loiriens peuvent bénéficier des dispositifs d'aide et de secours du Département : aides aux familles, aides au titre de leur parcours en insertion professionnelle, secours d'urgence, fonds d'aide aux jeunes, Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) qui permet l'accès ou le maintien dans le logement par l'octroi d'aides financières et/ou la mise en place de mesures d'accompagnement social individualisé.

Malgré les mesures déjà prises, il faut pallier l'urgence et anticiper les difficultés sociales à venir, notamment une augmentation plus importante du nombre de bénéficiaires du Revenu de solidarité active que le Département a déjà pris en compte dans son budget 2021. D'autres mesures sont à présent envisagées.

TROIS MESURES PHARES

1. ÉLARGIR TEMPORAIREMENT, JUSQU'AU 31 1. ÉLARGIR TEMPORAIREMENT, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021, LE RÈGLEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES POUR MIEUX RÉPONDRE À LEURS BESOINS.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectif de soutenir financièrement les jeunes en situation d'insertion en répondant à un besoin lié à leur insertion sociale ou professionnelle. Il s'adresse habituellement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus de nationalité française ou européenne, ou titulaire d'un titre de séjour en cours de validité, et aux étudiants de moins de 26 ans.

À compter de maintenant et jusqu'au 31 décembre 2021 ce fonds s'adressera

- aux jeunes de 16 à 30 ans
- à tous les étudiants de 18 à 30 ans

Ce qui change (jusqu'au 31 décembre 2021)

- Le quotient familial :
 - aide totale ou partielle pour un QF inférieur ou égal à 290 € (initialement 250 €)
 - aide partielle pour un QF supérieur à 290 € et inférieur ou égal à 390 € (initialement 250 € et 350 €).

- Le plafond des aides versées 2 000 € (initialement 1 500 €)
- La revalorisation des montants des aides financières
- Une aide financière pour les jeunes en situation de handicap

• Montant du dispositif : 200 000 €

Toutes les informations ici

www.saoneetloire71.fr/plandesoutienjeunes

2. ACCUEILLIR DES JEUNES SAÔNE-ET-LOIRIENS EN PLUS AU SEIN DES SERVICES DU DÉPARTEMENT

Afin de répondre à des besoins temporaires (accroissement d'activité, besoin saisonnier), la collectivité peut recruter des agents contractuels. Ces emplois sont répartis dans l'ensemble du département, dans les maisons des solidarités, dans les structures départementales et dans les différents services de la collectivité.

• Dépôt des candidatures à partir du 1^{er} avril 2021 + 50 jobs d'été de 1 mois seront créés (juillet ou août 2021)

• Montant du dispositif : 100 000 €

Pour soutenir le mode d'insertion professionnelle qu'est l'apprentissage et mieux faire connaître ses métiers, la collectivité augmentera le nombre de postes d'apprentis dès la rentrée 2021. Les offres seront disponibles dès le mois d'avril dans la rubrique Emploi sur www.saoneetloire71.fr et relayées sur les réseaux sociaux du Département.

+ 10 apprentis dès septembre 2021, soit 60 postes au total

• Montant du dispositif : 160 000 €



3. ACCOMPAGNER LES COMMUNES QUI SE MOBILISERONT POUR RECRUTER DES JEUNES PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2021

Les communes de Saône-et-Loire recrutent régulièrement des emplois saisonniers pendant l'été. Le Département souhaite dynamiser le recrutement des jeunes Saône-et-Loiriens de 18 à 30 ans au sein des communes pour inciter la création d'emplois supplémentaires.

Le Département financera aux communes qui en feront la demande jusqu'à 3 postes, à condition que l'un des 3 postes concerne un jeune en situation de handicap (RQTH, dossier MDPH).

Deux objectifs :

- permettre aux jeunes d'avoir un contrat de travail de 1 mois cet été à proximité de chez eux
- permettre aux collectivités locales d'augmenter leurs effectifs pendant la période estivale.

- **Les candidatures des communes devront être déposées avant le 30 juin 2021.**
- **+ 2 M€ en investissement**

25 148 étudiants de 15 à 24 ans

333 étudiants de 25 à 29 ans

594 jeunes de moins de 25 ans perçoivent le RSA

1 849 de 25 à 29 ans perçoivent le RSA



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE AVEC L'ÉTAT

Face à la crise, le Département a été particulièrement présent ces derniers mois.

- Assemblée départementale extraordinaire du 14 mai 2020
- Plan de soutien de 50 M€ (25 M€ solidarités et 25 M€ tourisme)
- Assemblée départementale de septembre 2020 avec le plan de soutien sport, culture
- Assemblée départementale et commissions de novembre avec le soutien au marché au cadran et le renouvellement du dispositif du fond d'urgence
- Assemblée départementale de décembre avec le vote du budget, dont 136 M€ d'investissement.

L'action départementale se poursuit néanmoins pour envisager la relance du territoire grâce à un accord entre le Département et l'Etat pour une approche départementale.

En effet, dans ce contexte inédit, la solidarité, première compétence du Département, prend tout son sens et

positionne la collectivité départementale comme un acteur majeur de l'accompagnement de la crise. Au-delà de ses missions sociales et d'une approche économique classique, le Département entend agir en évitant à de nouveaux concitoyens de solliciter l'action sociale en soutenant l'économie locale. La priorité étant de maintenir l'emploi, voire le faire progresser dans certains secteurs.

Ainsi, à travers le dispositif de dotation de soutien à l'investissement départemental, l'Etat s'engage à garantir un montant minimum de financement pour le Département de Saône-et-Loire et aussi à appuyer le Département dans l'obtention de crédits supplémentaires de l'État. Avec l'effet de levier ainsi généré par des financements accrus, le Département s'engage à augmenter ses dépenses d'investissements afin de permettre le maintien de l'emploi local, voire sa croissance.

- **Le Département devrait ainsi récupérer 4 M€.**



CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labryère - Hôtel du Département -
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78

e.labryere@saoneetloire71.fr

